

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JAMETZ DU 29 JUIN 2012

Le 29 Juin 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué le 25 juin 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. BERT Patrice, M. GERARD André, Mme HERBIN Eliane, M. DEHUT Bernard, M. MALCUIT Ludovic, M. ROSQUIN Jean-Jacques.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, M. GILMAIRE Fabrice et M. MINE Sébastien

Ordre du jour :

- ◆ Discussion de la traversée du village pour le choix du bureau d'étude,
- ◆ Fonds de concours pour le gravillonnage,
- ◆ Nouveaux tarifs de M. LALLEMAND P. pour la tonte du village,
- ◆ Indemnités sortie de bois sur la VC1,
- ◆ Questions diverses.

➤ **Lecture des Comptes-rendus**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires au sujet des comptes rendus du 15/03, du 30/03 et du 13/06.

Les conseillers municipaux n'ont rien à signaler.

La Commission Chemin et Rue s'est rendue sur place et a constaté que Monsieur QUINTIN avait remis le chemin en état.

Il fait lecture du courrier adressé à Monsieur DENTEL concernant le mur mitoyen.

Invitations :

- ◆ Lors de la visite de la Chaufferie en Moselle à SARRALBE, étaient présents Messieurs ANDRE Gérard, GILMAIRE Fabrice, LAMBERT Norbert
- ◆ Etaient invités aux réunions : Messieurs DEHUT Bernard, MALCUIT Ludovic, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, LAMBERT Norbert, et Mme HERBIN Eliane.
Le Maire rappelle que les réunions de la commission bâtiment ont toutes été sans suite malgré les réclamations de Monsieur QUINTIN, qui ne vient pas aux réunions de chantier ni aux autres.
- ◆ Personne n'était présent à la réunion pour l'avant-projet Création d'une frayère dans l'ancien lit du Loison sauf M. LAMBERT Norbert.
Personnes invitées : Messieurs QUINTIN P., DEHUT B. et JACQUES J.F.

Une demande de nettoyage de la Fausse rivière et du bras du Loison derrière le Château a été adressée par courrier le 01/06 dernier à la Codecom de Montmédy et copie faite à l'ONEMA, l'AAPPMAM (Association de pêche de Montmédy) et SINBIO

DELIBERATIONS

➤ **La traversée du village : choix du bureau d'étude**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les explications de M. THALGOTT données lors de la réunion du 13/06, et leur distribue un tableau récapitulant les critères de décision par le CAUE pour le choix des bureaux d'étude.

Après ce rappel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir un bureau d'étude parmi les 3 offres (Savart Paysage, Prot Gilles, Atelier Paysage).

Malgré la proposition de retenir Savart Paysages par M. THALGOTT, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de choisir l'entreprise Atelier Paysage comme bureau d'étude pour le projet « La traversée du village ».

➤ **Abribus**

Le Maire demande aux membres du conseil municipal si on effectue les travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer les travaux de l'abribus comme il a été décidé auparavant et de retenir le devis de l'entreprise CHOLLET FRERES.

➤ **Fonds de concours : Gravillonnage**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'on a reçu un courrier de la Codecom du Pays de Montmédy concernant une demande de notre part pour des fonds de concours, une participation de 50 % HT des gravillonnages.

Il propose au Conseil d'en délibérer.

Ils acceptent à l'unanimité la participation de la Codecom sous forme de fonds de concours, à hauteur de 50 % HT des gravillonnages, soit 50 % de 20 178 € HT, soit **une participation de 10 089 €**.

➤ **Débardage de bois sur la VC1 (GAUME BOIS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. BODART Pierre de la Société GAUME BOIS sollicite l'autorisation de passage sur la VC1 afin de transporter le bois qu'il exploite.

Le Maire explique que :

Considérant que les véhicules utilisés dépassent le tonnage admis habituellement sur cette voie, leur passage occasionne des détériorations anormales.

D'après l'article L 141-9 du code de la voirie routière, le responsable des dégradations peut être assujéti au versement de contributions spéciales.

Les dégâts constatés sur la VC1 sont de 2500 €.

Il propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le CM accepte à l'unanimité que l'entreprise GAUME BOIS paye 2500 € pour les dégâts constatés sur la VC1.

➤ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS-eau)**

Le Maire fait lecture du compte rendu de l'Assemblée Général du Syndicat des Eaux de la Région de Mangienne du 21/06, et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il rappelle que le RPQS-eau est à la disposition des administrés.

Il propose au CM d'en délibérer.

Le CM accepte à l'unanimité.

➤ **Logement Communal : M. et Mme PETIT**

Monsieur le Maire informe et explique au CM que suite à un incendie dans la maison de M. et Mme PETIT le 15/05, il leur a prêté le logement communal inoccupé au 31 Grande rue.

Il demande donc au CM si on leur demande de payer un loyer ou si on les loge gracieusement (frais d'appartement à leur charge (fuel, EDF)).

Le CM accepte à l'unanimité de loger gracieusement M. et Mme PETIT, que les charges soient à leur frais, et qu'il n'y aura pas d'état des lieux.

➤ **Réponse de PROT Gilles sur les fissures du Lavoir**

M. le Maire lit le mail envoyé par M. PROT Gilles au CM.

Il informe qu'une proposition tarifaire a été demandée à un expert indépendant sans pouvoir de décision (Cabinet d'Expertises Galtier à Villers les nancy). Le devis s'élève à 2400 € HT.

Il propose au CM de ne pas prendre un expert externe vu le tarif pour un avis consultatif.

Le CM accepte à l'unanimité cette proposition.

➤ **Panneau Stop et Aqueduc route de Damvillers- Rebouchage ou rustines sur les routes**

Le Maire explique qu'il est urgent de remettre le panneau stop qui a été percuté par une voiture le 19/12/2011. Le CM avait retenu l'entreprise Philippe GERARD pour le changement du panneau stop au niveau de la rue St Antoine. Vu que M. Philippe GERARD ne répond à aucun appel, le Maire propose de casser le contrat auprès de l'entreprise Philippe GERARD.

Le CM accepte à l'unanimité de casser le contrat.

➤ **Cloison de l'escalier du logement communal au 33 Grande rue**

M. le Maire informe le CM que l'entreprise BRUNVARLET a fini les travaux de la cloison de l'escalier, fait remarque qu'il n'y a aucune finition. Il explique que dans le devis il n'y est pas précisé les finitions. L'entreprise viendra poncer les raccords de plâtre.

Il propose d'acheter de la peinture et que l'employé communal effectue les finitions.

Le CM accepte à l'unanimité.

➤ **Fondation du Patrimoine**

Le Maire informe le CM que l'Association de Sauvegarde pour l'Eglise de Jametz dispose de 6 230 €. Il propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. La cotisation s'élève à 50 €. Le CM accepte à l'unanimité.

➤ **Embauche d'un prisonnier en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi)**

Le Maire fait part au CM de la demande de Mme ZANIER Linda pour embaucher son concubin M. CHERKAOUI. Il s'agirait d'un contrat de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 3 mois à 6 mois. La commune aurait 30 % de frais à sa charge et 70 % sont pris en charge par l'Etat. Les travaux à effectuer seraient des travaux d'entretien dans la Commune.

A condition que le JAP soit d'accord pour la sortie de M. CHERKAOUI.

Il propose au CM de délibérer. Le CM n'accepte pas à la majorité l'embauche de Monsieur CHERKAOUI. (contre : 5 pour : 2 abstention : 1)

INFORMATIONS

➤ **Demande de fermeture du puit**

Monsieur FLEGER, demeurant au 8 Grande rue à Jametz, demande la fermeture du puits pour cause d'humidité dans sa maison, plus particulièrement dans les toilettes.

➤ **Remboursement à moitié branchement eau HERBIN/DUMANGE**

La Commune rembourse 50 % de la facture de branchement d'eau pour HERBIN Grégory et DUMANGE Tiffany.

➤ **Enlèvement d'embâcles à la sortie du tout à l'égout.**

Une demande a été adressée à l'ONEMA. Une réponse nous est parvenue le 23/04/12

➤ **Réclamation de Monsieur GILMAIRE Dominique**

Signalement par M. GILMAIRE Dominique du fossé partiellement rebouché, qui provient du château d'eau. La commune a prévenu le syndicat des eaux de la région de Mangienne, qui pourrait participer au curage du fossé (en attente d'une réponse).

➤ **Désherbage**

Des parents se sont manifestés pour ne pas traiter devant chez eux. Il serait nécessaire de prévoir un désherbage écologique.

➤ **Ecole de Marville**

Le Maire informe qu'il y a une convention à signer entre la Commune de Marville et le Commune de Jametz concernant le périscolaire. Il explique que les frais de scolarité 2009-2010 ont augmenté du à un accroissement des frais de personnel par l'arrêt progressif des contrats aidés, par la participation communale dans l'équipement numérique et par un net recul de l'effectif élève qui est le principal diviseur de charges. Les charges s'élèvent à 22 646 € TTC pour 26 enfants.

Les frais de scolarité pour 2010-2011 ont augmenté légèrement (investissement dans l'école numérique).

➤ **Demande de dégageement de responsabilité par les Pompiers**

Le Maire prend lecture du courrier envoyé par le SDIS de Bar-Le-Duc le 18/06 qui est un certificat de dégageement de responsabilité à compléter. Le Maire refuse de remplir ce certificat et propose d'envoyer un courrier de « mécontentement » au SDIS de Bar-Le-Duc.

➤ **Achat d'un ordinateur**

Le Maire présente au CM les différents devis reçus des entreprises VT Informatique, DELTASYS, H.A. INFORMATIQUE, SARL IDCOM.

➤ **Autorisation de voirie : M. QUINTIN Pascal**

M. le Maire prend lecture du courrier envoyé le 20/05/12 par M. QUINTIN Pascal 2 rue du Pressoir à Jametz. M. QUINTIN demande l'autorisation pour aménager sa sortie de garage et le trottoir attenant à la rue du Pressoir.

Le Maire précise que le CM a délibéré antérieurement sur l'aménagement des trottoirs et qu'il est inutile d'en délibérer à nouveau.

➤ **Ballast**

M. DEHUT demande que le ballast se trouvant sur la Place soit mis sur les chemins communaux.

Le CM n'est pas d'accord et propose de le mettre à disposition des entreprises lors des travaux de gravillonnage des rues.

➤ **Travaux de fleurissement par les prisonniers**

Le Maire informe le CM que les travaux prendront du retard et il se pourrait qu'ils ne soient pas réalisés.

➤ **Toiture de l'église**

M. le Maire informe qu'il a engagé une procédure auprès de l'assurance AVIVA à Montmédy concernant les dégâts de la toiture de l'église lors de la tempête de vent du 05/01/12.

Un expert envoyé par Aviva de chez EUREXO s'est déplacé pour procéder à l'examen des causes et circonstances du sinistre.

Aucune réponse ne nous ait parvenue à ce jour.

➤ **Réparation de la toiture de la salle des fêtes**

M. le Maire informe le CM que l'entreprise THEVENIN de Vittarville est venue réparer la toiture de la salle des fêtes endommagée lors de la tempête en janvier, et boucher les fenêtres dans le grenier du logement communal au 33 Grande rue, pour un montant de 547,84 € TTC.

➤ **Gravillonnages des rues de Jametz**

M. le Maire présente au CM les devis des entreprises SOCOGETRA et COLAS EST concernant le gravillonnage de certaines rues de Jametz.(route de Marville, rue du Pressoir, rue Lannes, rue de l'Eglise, rue de la Place, rue Dervogne (jusque chez M. HERBIN Maurice), rue du Four, chemin des Paquis). Le Maire informe qu'il a fait appel également à l'entreprise Monti, qu'à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

Le CM propose d'effectuer d'autres appels d'offres.

➤ **Mur du Cimetière**

M. le Maire présente aux CM les devis des entreprises BRUNVARLET, Philippe GERARD et CHOLLET Frères datant du

Il propose au CM de choisir une entreprise.

Le CM propose de le faire en aggro avec un crépi ou en éléments préfabriqués et de demander d'autres devis.

➤ **Réfection de l'éclairage du Préau avec présentation de la facture Maldague Francis**

Proposition de mettre un éclairage derrière la salle des fêtes, avec temporisation.

➤ **Adhésion à une fourrière - Rappel de la Préfecture sur l'obligation d'adhérer à une fourrière.**

Le Maire rappelle aux membres du CM qu'il est obligatoire d'avoir ou d'adhérer à une fourrière animale. De même, il informe que le 06/03, deux chiens errés dans les rues de Jametz.

➤ **Friterie : Présence de M. et Mme DAUSSAINT**

Le Maire expose les différents mails et courriers. La première demande de permis de construire pour le projet de la friterie a eu un avis défavorable de la part du Maire et de la DDT. Les services de l'Etat demandent à M. et Mme DAUSSAINT de proposer une solution et non le contraire. Mme DAUSSAINT par entretien téléphonique demande un rendez-vous avec M. le Maire et l'ADA de Stenay. L'ADA a donné un avis défavorable. De même M. et Mme DAUSSAINT ont demandé une autorisation de voirie sur le projet de réfection de la ruelle.

Le Maire informe que les morceaux de bois mis par les époux DAUSSAINT pour délimiter leur propriété sont sur le terrain communal et qu'ils sont dans l'obligation de les retirer.

Les conseillers municipaux expliquent qu'ils sont favorables pour le projet de friterie. Le problème qui se pose est la dangerosité du carrefour.

Ils demandent à M. et Mme DAUSSAINT de dégager au maximum la visibilité du carrefour.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de les réunir pour prendre une décision lorsque M. et Mme DAUSSAINT auront déposé à la Mairie, un permis de construire établi par un architecte.

➤ **Tonte du village par M. LALLEMAND Philippe**

Le Maire présente au CM le nouveau devis pour l'année concernant les travaux de tonte de l'herbe à l'intérieur du village et autour du Lavoir. Le Maire constate que les prix ont augmentés.

Il propose au CM d'en délibérer.

Le CM propose de démarcher d'autres entreprises.

➤ **Journée du Patrimoine**

Une conférence de presse aura lieu à Jametz à 11 h **le jeudi 30 août**, et seront présentées les journées Européennes du Patrimoine de Belgique et de France.

Les journées du Patrimoine auront lieu **le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2012** :

- ◆ **Le samedi 15 septembre** : ouverture de l'église de Jametz avec la promotion du livre de Monsieur Gérard CADY.
- ◆ **Le dimanche 16 septembre** : Visites du Lavoir Impluvium et les buttes du Château à Jametz.

Ouverture du centre d'interprétation du paysage à Florenville (www.cip-lorraine-gaumaise.com)

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Signalisation rue Dervogne**

M. le Maire informe le CM de la demande de M. SOULIGNAC de mettre un panneau de signalisation « céder le passage » rue Dervogne à la vue de la dangerosité (manque de visibilité).

Le CM propose de couper le lilas qui cache la visibilité sans mettre de signalisation.